

**36 Observations de nature essentielle du point de vue de renseignement - méthode de communication des rapports MERINT**

- 1 Afin d'étendre le rayon d'avertissement pour la défense du continent Nord américain, un plan destiné pour la communication des rapports de sécurité et de renseignements en temps de paix a été établi. Les rapports en provenance des navires seront appelés *message MERINT* (Prononcé *MU-RENT*).
- 2 Tous les navires canadiens devront, selon le cas, envoyer des rapports MERINT. Les types de rapport devraient être comme suit :
  - a) Rapport MERINT - observation initiale.
  - b) Rapport AMPLIFICATIF - un rapport donnant des renseignements significatifs supplémentaires.
  - c) Rapport ANNULATIF - un rapport annulant les renseignements qui ont été transmis lors d'une observation initiale ou d'un rapport amplificateur.
- 3 Des rapports MERINT devront être envoyés dans les circonstances suivantes:
  - a) immédiatement après une observation de nature essentielle du point de vue de renseignements, sauf lorsque le navire sera à l'intérieur des eaux territoriales d'un pays autre que le Canada, les États-Unis ou le Groënland.
  - b) lorsque la situation signalée antérieurement aura changée suffisamment pour nécessiter l'envoi d'un rapport amplificateur;
  - c) lorsqu'une observation subséquente annulera une observation initiale ou un rapport amplificateur, nécessitant ainsi l'envoi d'un rapport annulatif.

**Remarque:** Dans le cas où un rapport ne pourrait être envoyé par radio, le capitaine devra dès son arrivée au port, signaler les détails de l'observation MERINT au consul canadien ou américain, ou à l'autorité militaire selon le cas. Ces rapports devront être envoyés par les moyens les plus rapides dont il dispose.
- 4 Les messages MERINT doivent être transmis à la station côtière canadienne ou américaine la plus proche ou la plus convenable. Aucune adresse n'est nécessaire étant donné que les stations côtières ont les instructions nécessaires concernant l'acheminement des messages MERINT.
- 5 Tous les objets non-identifiés flottants ou volants qui apparaissent hostiles ou suspects devront être signalés.
  - a) Exemples:
    - (i) les missiles téléguidés,
    - (ii) les objets volants non-identifiés,
    - (iii) les sous-marins,
    - (iv) les navires de guerre de surface identifiés comme n'étant pas canadiens ou américains,
    - (v) les aéronefs ou traces de vapeur (laissées par des aéronefs volant à haute altitude) qui semblent se diriger contre le Canada, les États-Unis, leurs territoires ou leurs possessions.
  - b) Les objets suivants ne devront pas être signalés:
    - (i) les embarcations de surface ou les aéronefs en passage normal,
    - (ii) les sous-marins ou navires de guerre identifiés comme étant canadiens ou américains,
    - (iii) les navires du gouvernement canadien ou américain,
    - (iv) les aéronefs de guerre identifiés comme étant canadiens ou américains.

AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46  
ÉDITION ANNUELLE 2017

PARTIE F – DÉFENSE NATIONALE - AVIS DES FORCES ARMÉES

---

- 6 Les rapports MERINT devront contenir les données suivantes, selon le cas et dans l'ordre indiqué ci-dessous:
- a) le mot MERINT comme premier mot du message;
  - b) le nom et l'indicatif d'appel du navire appelant;
  - c) l'objet observé; on devra donner une brève description contenant les renseignements suivants:
    - (i) nombre d'aéronefs, de navires, de missiles etc.
    - (ii) la catégorie de l'objet, la description générale, etc. exemple: la grosseur, la forme, le type de propulsion etc.
  - d) la position du navire au moment de l'observation;
  - e) la date et l'heure de l'observation TMG;
  - f) l'altitude de l'objet exprimée comme il suit: basse, moyenne ou haute selon le cas;
  - g) la direction du parcours de l'objet;
  - h) la vitesse estimée de l'objet;
  - i) tous les autres identifications, insignes ou renseignements significatifs.
- Remarque.** - Les rapports MERINT auxquels manquent certains détails ne devraient pas être retenus ou retardés.

- 7 Dans les cas d'un appel à une station côtière pour transmettre un message MERINT, l'appel devra être précédé du mot *MERINT*, transmis trois fois comme indication prioritaire. Si cette indication prioritaire ne produit pas de résultats satisfaisants, le signal international d'urgence pourra être employé.
- Exemple:

*MERINT MERINT MERINT - HALIFAX RADIO GARDE CÔTIÈRE HALIFAX RADIO HALIFAX RADIO GARDE CÔTIÈRE - ICI KINGFISH KINGFISH KINGFISH - À VOUS.*

- 8 Les suivants sont des exemples de messages MERINT:
- a) Rapport INITIAL.  
*MERINT PACIFIC LOGGER VICTOR GOLF ROMEO XRAY SIX BOMBARDIERS RÉACTÉS CINQ UN NORD UN TROIS CINQ OUEST UN QUATRE UN CINQ ZÉRO DEUX ZULU DIRECTION SUD-EST HAUT AVEC TRACE DE VAPEUR VITESSE ENVIRON CINQ ZÉRO ZÉRO MILLES À L'HEURE AUCUNE IDENTIFICATION PARTIELLEMENT NUAGEUX - À VOUS.*
  - b) Rapport AMPLIFICATEUR.  
*MERINT AMPLIFIER PACIFIC LOGGER VICTOR GOLF ROMEO XRAY UN QUATRE UN CINQ ZÉRO DEUX ZULU DEUX BOMBARDIERS RÉACTÉS OBSERVÉS TOURNANT SUD-OUEST UN QUATRE UN CINQ ZÉRO HUIT ZULU - À VOUS.*
  - c) Rapport ANNULATIF.  
*MERINT ANNULER PACIFIC LOGGER VICTOR GOLF ROMEO XRAY UN QUATRE UN CINQ ZÉRO DEUX ZULU IDENTIFIÉS COMME ÉTANT BOMBARDIERS AMÉRICAINS - À VOUS.*

Autorité : Ministère de la Défense nationale (QGDN)